



BON DE COMMANDE

à nous envoyer par fax : **01 40 27 99 88**

ou par mail : coordination@cfdna.fr

HOPITAL :

SERVICE :

AUTRE :

CODE : _____
(Impératif)

Date :

**Flyer vert
Quantité :**

Vérification de l'audition

Le test de l'audition qui a été réalisé à la maternité a montré des réponses aux sollicitations sonores :

votre enfant entend.

Les oreilles de votre enfant ont bien perçu les sons émis.

Cependant, comme pour tous les enfants, quand il grandira, il sera nécessaire de continuer à surveiller son audition.

D'autres troubles de l'audition peuvent apparaître au cours de la vie de l'enfant. Il convient donc de rester vigilant, même si le test à la naissance a été considéré comme normal.

**Flyer violet
Quantité :**

Vérification de l'audition

Audition globale normale

Le test de l'audition qui a été réalisé à la maternité a montré que l'audition globale de votre enfant est normale et permettra un bon développement.

Cependant, comme cela arrive parfois à la naissance, le test n'a pas pu conclure pour l'une des oreilles. Dans la très grande majorité des cas, l'audition de cette oreille est néanmoins normale.

Si vous souhaitez faire un bilan plus approfondi, vous pouvez prendre contact après l'âge de 1 an avec un ORL du réseau dépistage.

Néanmoins d'autres troubles de l'audition peuvent apparaître au cours de la vie de l'enfant. Si vous avez un doute sur l'audition de votre bébé, n'hésitez pas à prendre rendez-vous plus tôt avec un ORL du réseau.

Coordination Francilienne du Dépistage Néonatal de l'Audition
CHU Necker Enfants Malades - 149 rue de Sèvres 75742 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.27.99.99 Fax : 01.40.27.99.88

RESULTATS DE TESTS AUDITIFS REALISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL DE DEPISTAGE DE LA SURDITE PERMANENTE NEONATALE (1)
A nous retourner par fax : **01 40 27 99 88** ou par mail : coordination@cfdna.fr

IDENTIFICATION DE L'ENFANT

NOM : _____ Prénom : _____
 NOM naiss de la mère : _____
 Né(e) le : / / à la maternité :

Il s'agit **DU PRIMO TEST** de dépistage différé de l'enfant qui n'a pu être réalisé avant pour la raison suivante (précisez) : _____
 Il s'agit **D'UN TEST DE CONTROLE** suite à un primo test non concluant dont les résultats étaient les suivants :
 Normal A surv PEA OEA
 OD Date : / /
 OG Lieu :

RESULTATS DU TEST

Normal A surveiller PEA OEA Autre (préciser)
 OD Date : / /
 OG Réalisé par : _____
 Lieu : _____
 Audition normale
Enfant à revoir *
 Commentaires : _____

* Prochain RDV le : / / Avec : _____
 Lieu et tél : _____

ANNULER ET REMPLACER LES CARTONS ROSE ET ORANGE

**Fiche surdité
Quantité :**

Vérification de l'audition

Audition à contrôler

Les deux tests effectués à la maternité n'ont pas permis de préciser la qualité de l'audition de votre bébé. Nous vous rappelons que ce test est très sensible. L'agitation du bébé, le bruit extérieur, la présence de sécrétions dans l'oreille, la mauvaise adhérence des électrodes perturbent souvent le test. Le personnel de la maternité vous propose donc de faire un bilan plus approfondi de l'audition de votre bébé.

Que signifie le résultat du test de vérification de l'audition réalisé à la maternité ?

Ce test permet de détecter précocement un possible trouble de l'audition. Il ne s'agit en aucun cas d'un diagnostic ni d'une certitude. Le résultat nous indique que la transmission des sons ne s'est pas faite de manière totalement satisfaisante. Un bilan plus approfondi est donc nécessaire.

**Flyer orange
Quantité :**